

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT N ° 2738

présenté par
Mme Descamps, Mme Bassire, M. de Courson, M. Lenormand, M. Mathiasin, M. Morel-À-
L'Huissier, M. Saint-Huile et M. Warsmann

ARTICLE PREMIER

À la dernière phrase de l’alinéa 11, substituer aux mots :

« peuvent s’appuyer »

les mots :

« s’appuient ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Au vu de l'importance fondamentale de l'accompagnement humain proposé par les bénévoles spécialisés dans l'accompagnement de la fin de vie, il ne semble pas pertinent d'utiliser le simple registre de la possibilité en ce qui concerne leur intervention dans le cadre des soins d'accompagnement et des soins palliatifs. Leur rôle est trop important pour n'être qu'une simple option, un simple recours ou une simple potentialité.